

ACTION URGENTE

UNE INCULPATION INJUSTIFIÉE

Le prisonnier d'opinion Oulougbek Abdoussalamov a été inculpé après avoir été transféré à l'hôpital en raison de douleurs importantes et persistantes au niveau du cœur.

Amnesty International a appris qu'Oulougbek Abdoussalamov avait été transféré dans le service réservé aux détenus de l'hôpital de Djalal-Abad le 7 août. Il serait menotté et sous surveillance policière constante. C'est la troisième fois qu'il est hospitalisé depuis son arrestation, le 14 juin. Malgré les conditions de détention déplorables au centre de détention de la police de Djalal-Abad, les autorités n'ont cessé d'y reconduire Oulougbek Abdoussalamov, faisant ainsi empirer l'état de santé de cet homme, qui souffre en particulier d'un grave problème cardiaque.

Le 10 août, à l'issue de près de deux mois d'enquête, Oulougbek Abdoussalamov a été inculpé au titre de quatre articles du Code pénal kirghize, notamment pour « organisation et participation à des troubles de masse », « incitation à la haine à l'égard d'une ethnique » et « activités séparatistes visant à détruire l'intégrité territoriale de l'État ». Oulougbek Abdoussalamov risque d'être condamné à une peine de trois à 12 ans d'emprisonnement.

Amnesty International réitère sa demande en faveur de la libération immédiate et sans condition d'Oulougbek Abdoussalamov, qui ne devrait en aucun cas être de nouveau placé en détention.

Amnesty International maintient que les charges retenues contre Oulougbek Abdoussalamov sont sans fondement et entrent dans le cadre d'une politique plus générale d'obstruction et de harcèlement menée par les autorités kirghizes et visant principalement les membres actifs de la communauté ouzbèke à la suite des violences qui ont éclaté le 10 juin dans le sud du pays.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe, en kirghize, en ouzbek, en anglais ou dans votre propre langue) :

- priez instamment les autorités de ne renvoyer Oulougbek Abdoussalamov dans le centre de détention de la police sous aucun prétexte ;
- exhortez-les à lui ôter les menottes, étant donné qu'il est sous surveillance constante à l'hôpital ;
- demandez-leur de veiller à ce que cet homme reçoive des soins médicaux professionnels efficaces pour la pathologie cardiaque et les autres problèmes de santé dont il souffre, et à ce qu'il bénéficie d'un examen médical indépendant s'il le souhaite ;
- priez instamment les autorités de libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion Oulougbek Abdoussalamov.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2010 À :

Ministre de l'Intérieur :

Kubatbek Baibolov
Frunze Street, 469
Bishkek 720040
KIRGHIZISTAN
Fax : +996 312 68 20 44
Courriel : pressa@mail.mvd.kg
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Baitemir Ibraev
72, Orozbekova Street
Bishkek 720040
KIRGHIZISTAN
Fax : +996 312 66 54 11
Courriel : genproc@bishkek.gov.kg
Formule d'appel : *Dear General Prosecutor, /* Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Présidente :
Roza Otunbaeva
Dom Pravitelstva
Bishkek 720003
KIRGHIZISTAN
Fax : +996 312 62 50 12
Courriel : admin@kyrgyz-el.kg
Formule d'appel : *Dear president, /*
Madame la présidente,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Kirghizistan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 144/10. Pour plus d'informations, voir : www.amnesty.org/fr/library/info/EUR58/010/2010/fr.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE INCULPATION INJUSTIFIÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ouloubek Abdoussalamov est un membre éminent de la minorité ouzbèke de la région de Djalal-Abad, dans le sud du Kirghizistan, et le rédacteur en chef du journal régional ouzbek *Didor* (« réunion » en russe). Il a été arrêté le 14 juin pour « incitation à la haine raciale », au titre de l'article 299 du Code pénal kirghize, et transféré deux jours plus tard dans un centre de détention de la police, dans la ville de Djalal-Abad. Bien que, d'un point de vue juridique, les suspects doivent en principe être placés dans des centres de détention provisoire en attendant leur procès, il n'existe aucune structure de ce type à Djalal-Abad. Ouloubek Abdoussalamov a donc été placé en détention dans des locaux appartenant à la police et où les conditions de détention semblent très mauvaises.

Le parquet de Djalal-Abad a indiqué qu'Ouloubek Abdoussalamov avait été inculpé dans le cadre d'une enquête sur un épisode violent s'étant déroulé le 19 mai à l'université A. Batirov, dans la ville de Djalal-Abad. Ce jour-là, cependant, Ouloubek Abdoussalamov ne se trouvait pas à Djalal-Abad car il était à Bichkek, la capitale, pour le travail. Les autorités ont par ailleurs déclaré que deux articles publiés par Ouloubek Abdoussalamov dans son journal justifiaient à eux seuls cette inculpation. Amnesty International a lu ces deux articles et estime que les propos exprimés ne relèvent pas de l'incitation à la haine raciale.

Ouloubek Abdoussalamov a été transféré dans un hôpital le 29 juin, après six demandes de son avocat. Le 9 juillet, il a été ramené au centre de détention de la police. La santé d'Ouloubek Abdoussalamov a continué de se détériorer et, sur l'insistance de son avocat il a de nouveau été hospitalisé, le 24 juillet. La police l'a maintenu sous surveillance pendant son séjour à l'hôpital. Il a ensuite été de nouveau reconduit au centre de détention de la police. Malgré les demandes de son avocat, qui souhaite le faire transférer en résidence surveillée en raison de sa mauvaise santé, les termes de sa détention n'ont pas été modifiés. Cet homme a été victime d'une hémorragie cérébrale en 2009, il souffre d'hypertension, d'une maladie de l'estomac et de problèmes cardiaques et il a besoin de soins médicaux en permanence.

Amnesty International est préoccupée par le fait que, à la suite des violences qui ont éclaté dans le sud du pays le 10 juin, les membres de la communauté ethnique ouzbèke soient visés de manière disproportionnée par les services de sécurité kirghizes chargés d'enquêter sur ces événements. Selon certaines informations dignes de foi, des défenseurs des droits humains, des journalistes et des membres de la société civile auraient fait, et feraient encore, l'objet d'actes de harcèlement, d'arrestations et de mauvais traitements visant à leur arracher des « aveux » forcés.

Action complémentaire sur l'AU 144/10, EUR 58/012/2010, 16 août 2010

